

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Présents : cf. liste annexe

Secrétaire de séance : Marie-Laure NUNÈS

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 20 septembre 2022

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle des Fêtes de Champetières.

Délibération n°12

VENTE DE TERRAIN – ZA LE PÊCHER À MARSAC EN LIVRADOIS

M. le Président rappelle que la communauté de communes est propriétaire d'un terrain sur la zone artisanale du Pêcher à Marsac-en-Livradois. Le prix fixé par délibération de l'ex-CC LPA est de 5€/m². Un acquéreur s'est manifesté récemment à savoir :

- M. DUMEIL ALAIN, charpentier couvreur en activité. La parcelle concernée est la AB 173, d'une contenance de 13a22ca, pour un montant de 6 610€ (six mille six cent dix euros). Le porteur de projet souhaite construire un bâtiment pour développer un nouvel atelier de menuiserie ALU/PVC.

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'autoriser M. Le Président à signer l'acte et réaliser la vente avec M. Alain Dumeil pour un montant de 6 610 € ;
- de désigner Me Pierre Sauret, comme notaire en charge de cette affaire ;
- de charger M. le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le

Pour extrait conforme,

Le Président,
Daniel FORESTIER

